**Marché Public de** **techniques de l’information et de la communication**

**Marche n°2026-02 ACM**

**Prestations autour des applicatifs du système d’information du Centre national de la musique**

**Procédure de passation** : Appel d’offres ouvert passé en application des articles L. 2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique

**Nom et adresse officiels de l’acheteur :** Centre national de la musique (CNM) – 151-157 avenue de France – 75013 Paris ; représenté par son Président en exercice

**Cadre de réponse technique**

**LOT n°7 :**

**Analyse de performances et conception d’interface graphique utilisateur des sites du CNM**

Candidat : …………………………………………

Pouvoir adjudicateur :

Centre national de la musique

151-157 avenue de France

75013 Paris

Représenté par l’ordonnateur principal de l’établissement**Notice**

Le présent cahier de réponse technique a pour objet de permettre au candidat de décrire de manière détaillée les modalités techniques et méthodologiques selon lesquelles il entend assurer les prestations définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Il constitue le document de référence permettant au CNM d’apprécier la valeur technique de l’offre, sa conformité aux exigences du CCTP ainsi que la capacité du candidat à répondre aux mieux aux besoins exprimés par le CNM.

Le cahier de réponse technique permet :

* De démontrer la bonne compréhension du besoin exprimé dans le CCTP ;
* De présenter l’organisation opérationnelle, les moyens humains et matériels mobilisés ;
* De détailler la méthodologie d’exécution des prestations
* De préciser les engagements de qualité de service, de performance et les niveaux de service ;
* D’identifier la prise en compte de la maîtrise des risques, de la continuité de service et de la sécurisation des applicatifs.

*En cas d’absence de remise du présent cadre de réponse technique complété, l’offre sera déclarée irrégulière et ne sera donc pas classée.*

Il est rappelé que les engagements pris dans le cadre de ce document seront contractuels et donneront lieu à l’application de pénalités en cas de non-respect.

**Les critères de l’accord-cadre, communs à tous les lots :**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Critères*** | ***Pondération en %*** |
| **Critère 1 :** **Prix noté au regard du montant total du DQE** | **30%** |
| **Critère 2 : Informations techniques et méthodologiques** | **50 %** |
| 2.1 Compréhension du besoin et de la méthodologie | 20% |
| 2.2 Description des ressources et compétences disponibles | 20% |
| 2.3 Gestion de la sécurité et de la qualité | 10% |
| **Critère 3 : Respect des réglementations** | **10 %** |
| **Critère 4 : Responsabilité sociale et environnementale** | **10 %** |

# **Critère n°1 : Prix au regard du montant total du DQE**

*Cf. Le montant total en euros HT indiqué directement dans le DQE*

# **Critère n°2 : Informations techniques et méthodologiques**

## **Compréhension du besoin et de la méthodologie**

*Préciser votre compréhension du périmètre des prestations attendues et de la méthodologie de gestion de projet proposé.*

*Quels sont notamment vos propositions pour faciliter le traitement et la résolution des demandes urgentes et vos engagements en termes de délai d’exécution et de livraison ?*

## **Description des ressources et compétences disponibles**

*Présenter l’équipe dédiée à la réalisation des prestations et notamment :*

* *la qualité des moyens humains et techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations attendues,*
* *les compétences techniques (technologies, réalisation d’applications…) en adéquation avec les prestations attendues,*
* *les expériences majeures des profils proposés,*
* *tout autres éléments permettant de mieux qualifier vos ressources et compétences (capacité à proposer de nouveaux développeurs en cas de montée en charge du projet ou d’absence par exemple),*
* *la localisation de vos équipes et leur possibilité d’intervenir sur le site du CNM.*

## **Sécurité et qualité**

*Préciser les méthodes et les outils utilisés pour assurer :*

* *Un niveau de sécurisation important pour les applications à maintenir : mise en place d’une veille sur les différents composants techniques intégrés/utilisés par les applications, mise à jour des patchs de sécurité, la détection des failles de sécurité…*
* *Une qualité dans les productions réalisées comme la documentation du code informatique produits, le suivi d’indicateurs sur les développements réalisés (taux de retour de test, gestion des tests, régression du code…),*
* *Un suivi et contrôle des performances techniques et des montées de version des applications notamment (maitrise des risques, limiter la dette technique et les régressions).*

# **Critère n°3 : Respect des réglementations**

*Description de la méthodologie mise en œuvre afin d’assurer le respect :*

* *des règlementations liées à un établissement public comme le CNM,*
* *de la réglementation RGAA,*
* *de la réglementation RGPD : méthodologie afin de garantir que la protection et la non-divulgation des données (notamment dans les environnements de recettes) et engagements de confidentialité pour la sécurisation et la protection des données.*

# **Critère n°3 : Responsabilité sociale et environnementale**

*Indiquer les informations utiles pour démontrer l’investissement de votre structure en termes de politique de responsabilité social et environnementale des entreprises.*

* **Existence d’une politique RSE formalisée ?** *Si oui, date de mise en place / Budget annuel dédié à la RSE / Objectifs RSE chiffrés et mesurables.*
* **Adhésion à des normes, référentiels ou labels ?** *Si oui, lesquels (ISO 26000, Objectifs de Développement Durable (ODD) , Charte éthique ou code de conduite, Politique achats responsables, CyberVadis…).*
* **Préciser quelques indicateurs ?**

*Environnementaux : bilan carbone , consommation énergétique, part d’énergie renouvelable, démarche numérique responsable, actions d’éco-conception…*

*Sociaux : conditions de travail, répartition femmes / hommes, index égalité professionnelle, taux de turnover, taux d’absentéisme, politique QVT, inclusion et handicap,…*

*Sociétaux : actions de mécénat ou sponsoring, engagement local ou territorial, partenariats avec l’ESS, politique d’inclusion numérique, contribution à des causes sociales ou environnementales, mise en d’un formation ou prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) …*

* **Quelles sont mesures ou action en termes d’innovation et amélioration continue ?** *(Programmes d’innovation durable, Automatisation pour sobriété énergétique, Green IT / IT responsable, Actions mesurables d’amélioration continue..)*